



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 15 MAI 2023 - N°1256 bis - 53° ANNEE - 2,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

La défense, c'est primordial !

La Défense nationale est l'affaire de tous les citoyens. Ils ne sauraient en négliger les contraintes puisque l'existence même de la France repose toujours, à l'heure du péril, sur les capacités militaires qu'elle aura su mettre en œuvre.

Cette nécessité défensive, justifiée par le souvenir des invasions et de cinglantes défaites, fut une évidence jusqu'à la fin de la Guerre froide. Les milieux dirigeants furent ensuite conquis par l'idée vague d'une histoire qui s'achèverait dans les bonheurs du marché mondialisé. Une idée d'autant plus séduisante qu'elle permettait de réduire au minimum l'effort militaire en gagnant une réputation de bon épargnant des deniers publics. On a somme toute oublié que les périodes de tranquillité étaient, en Europe comme ailleurs, de simples parenthèses qu'il fallait mettre à profit pour se préparer à affronter les mauvaises surprises et les circonstances toujours exceptionnelles, à réagir et à agir dans l'incertitude en comptant sur ses seules forces.

Malgré les dures leçons que nous n'avons pas tirées des guerres d'Irak, de Yougoslavie, de Syrie et d'Afghanistan, malgré nos déconvenues en Afrique, malgré la guerre d'attrition que se livrent les Russes et les Ukrainiens, notre classe dirigeante continue de dissenter sur la *défense européenne* en se croyant à l'abri sous le parapluie américain. L'effort annoncé par la Loi de programmation militaire reste prisonnier des obsessions comptables - fort coûteuses au demeurant - et sera tragiquement insuffisant pour conjurer les menaces qui pèsent sur le territoire

métropolitain, sur l'Outre-mer, sur notre immense domaine maritime. L'angoisse des royalistes de la NAR est celle d'innombrables citoyens. Nous voulons l'exprimer, sans nous enfermer dans le ressentiment, sans céder au désespoir, sans le compenser par un délire militariste de toute-puissance.

Rien n'est perdu. La France est regardée à juste titre comme un pays de haute culture, mais nous sommes aussi une nation d'ingénieurs et de soldats qui furent grands parce qu'ils n'oubliaient pas que la véritable école de commandement, c'est la culture générale. Nous devons donner aujourd'hui à nos ingénieurs et à nos soldats les moyens qui leur permettront de montrer leurs capacités, leur enthousiasme et leur dévouement. Nous voulons que l'École forme des citoyens capables de comprendre l'effort de Défense, et d'y participer. Nous voulons que les représentants de la Nation se saisissent des questions militaires dans une juste appréciation des rapports de force internationaux et s'accordent, par-delà les conflits partisans, sur une politique d'indépendance nationale garantie par des forces armées dotées de tous les moyens nécessaires à leurs missions.

La politique de Défense implique la cohérence des choix politiques, la planification des tâches, la mobilisation économique, la participation des citoyens. Tel est le sens de notre réflexion et de nos propositions, formulées dans l'espoir d'un effort salutaire. ■

BERTRAND RENOUVIN.

Les royalistes et la défense

L'organisation militaire de la France fait partie de l'héritage de la monarchie. À partir du XIII^e siècle, sous l'impulsion des Capétiens, notre pays se dote d'unités permanentes et devient l'une des principales puissances européennes. L'armée moderne, créée par Richelieu, complétée par Colbert et par Louvois, aura permis le succès de nos armes jusqu'aux guerres de la Révolution et de l'Empire. Au XIX^e et au XX^e siècle, les royalistes ont veillé à la préservation de cet héritage : ainsi, à la veille de la Grande Guerre, ils firent campagne pour la loi de trois ans qui contribua à la victoire. Et, entre les deux guerres, ils militèrent pour l'armée de métier et la constitution de grandes unités blindées.

Depuis plus d'un demi-siècle, nous soutenons la doctrine héritée du général de Gaulle, selon laquelle la France est une puissance mondiale attachée à l'équilibre entre les nations, hostile à la constitution de blocs et à l'hégémonie d'un peuple sur les autres. Nous soutenons également le principe d'une défense

organisée autour de la dissuasion nucléaire, d'une armée professionnelle en capacité de répondre à l'évolution des matériels et des techniques de combat et d'une réserve opérationnelle.

Après la fin de la Guerre froide, le pacifisme, le discours humanitaire, la propagation des thèses « atlantistes » ont créé dans notre classe politique et dans les médias des attitudes aussi confuses que dangereuses : on a cru que la guerre épargnerait l'Europe ; on s'est vanté de mener à l'extérieur des « guerres morales » ; on s'est imprégné, de l'idéologie et de la pratique américaines de la guerre. En choisissant de réintégrer le commandement de l'OTAN, nos gouvernements ont réduit notre liberté d'action. Ils ont tenté, à travers une défense européenne de pure façade, de masquer l'intégration de nos forces dans l'OTAN.

L'affrontement russo-ukrainien, les risques de conflit qui se dessinent en Asie et dans le Pacifique, les jeux dangereux auxquels se livrent les grandes puissances en Afrique changent radicalement la donne : la guerre est à nouveau une éventualité redoutable pour la France comme pour l'Europe. La défense du territoire doit redevenir une priorité absolue, tout en poursuivant les discussions en vue d'un

système européen de sécurité collective.

Pour les royalistes, cette priorité implique aujourd'hui des choix clairs :

- la dissuasion nucléaire stratégique doit rester, plus que jamais, le socle de la défense française. Notre pays doit préserver les deux composantes de cette dissuasion, aérienne et océanique ;
- pour répondre à la vocation internationale de la France, dont le territoire ne se limite pas à la seule métropole, nos forces classiques doivent être mieux à même d'intervenir rapidement en Europe ou dans l'outre-mer ;
- l'accélération des programmes d'équipement est indispensable : développement et modernisation de la flotte, (dotée au minimum de deux porte-avions), de l'aviation de combat, des blindés et de l'artillerie lourde ;
- les performances du renseignement doivent être confortées par un recours croissant aux nouvelles technologies et par une présence affirmée dans l'espace ;
- nos coopérations en matière d'armement doivent privilégier les États réellement soucieux de l'intérêt commun et s'organiser au travers de structures souples, respectueuses des entreprises françaises impliquées dans ces programmes. ■



La défense victime de mauvais choix

Pendant vingt ans, de 1995 à 2015, l'armée française a connu une véritable saignée. Des gouvernants imprévoyants ont rogné dans les budgets, démantelé des unités entières, cantonné nos forces dans des interventions extérieures, souvent aventureuses. Avec la multiplication des menaces en Asie, en Afrique et en Europe, les risques de conflits de haute intensité sont à nouveau bien réels. La classe politique en a pris conscience, mais les réponses sont encore trop timides. Le projet de loi de programmation militaire 2024-2030 manque d'ambition et il est plus que nécessaire que le Parlement corrige cette médiocre copie.

[1995-2015 : le temps des illusions]

L'armée française a chèrement payé les dividendes de la paix. - Le Pacte de Varsovie alignait, à proximité de nos frontières, plus de 30 000 blindés, et affichait une idéologie conquérante, de plus en plus démentie par le peu d'adhésion des peuples. La France, membre de l'OTAN mais pas de son organisation militaire intégrée, avait choisi la dissuasion nucléaire du faible au fort, mais aussi la participation à la bataille de l'avant d'unités composées majoritairement d'appelés, dont le sang crédibilisait la menace nucléaire. L'effondrement de l'URSS et la dissolution du Pacte ont répandu l'idée de prétendus « dividendes de la paix ».

Les États européens ont alors massivement réduit leur appareil militaire, pendant que l'armée et la marine russes entraient dans une phase de déliquescence. La menace en Europe semblait écartée. Les anciens États satellites de l'URSS adhéraient à l'OTAN, éloignant d'autant pour nous la menace éventuelle. La France conservait néanmoins un « modèle complet d'armée », dont la première guerre du Golfe démontra l'insuffisance. Nos unités furent essentiellement employées en opérations extérieures, où la

qualité de nos hommes était incontestée, malgré une grande faiblesse logistique, notamment en matière de transport aérien.

Le temps du consensus mou et l'escroquerie de la professionnalisation. - Ce fut aussi le temps de « l'ingérence humanitaire », d'opérations engendrant un consensus mou, peu exigeant en investissements. Un exemple : un jeune sous-officier parachutiste tenait un stand dans un salon des métiers. Un père explique à son fils qu'il pourrait choisir la carrière militaire. Le sous-officier, honnête, prévient le jeune qu'il doit savoir qu'il aurait à combattre. Et le père surpris : « *Mais l'armée française ne fait plus que de l'humanitaire* » !

Le président Chirac décide la professionnalisation des armées, expliquant aux chefs militaires qu'il perdront des effectifs mais auront enfin tous les matériels qui leur permettront de travailler. Un mensonge vite démenti. On fermait les régiments, les casernes et les biens immobiliers allaient aux villes ou étaient vendus, souvent mal, oligarques russes et émirs du pétrole ne se bousculant guère pour acquérir un hôtel de commandement du XVIII^e siècle dans une de nos villes de garnison de l'Est... Pendant plus de deux décennies, alors que les finances

publiques se dégradaient, nos armées furent la variable d'ajustement désignée de Bercy, les rares arbitrages favorables étant immédiatement remis en cause. On fermait les bases aériennes, concentrant ainsi les cibles d'une éventuelle attaque. Les « bases de défense » eurent pour objectif premier de mutualiser les coûts.

La dernière phase de cette opération de tonte fut la « révision générale des politiques publiques » de Sarkozy. Une logique uniquement comptable qui permit de continuer à nourrir un État-panier percé. Les rapports parlementaires faisaient état d'une dégradation inquiétante des taux de disponibilité des matériels. Chefs militaires et cadres maintinrent longtemps une attitude d'un grand stoïcisme, affichant qu'ils seraient toujours capables de remplir leur mission, grâce au professionnalisme et à la débrouillardise de nos soldats, mais le vernis commença à craquer dans les années 2010.

Une armée réduite à des fonctions de corps expéditionnaire. - De la fin des années 1980 à nos jours, nous sommes passés de 600 têtes nucléaires à moins de 300, de 6 sous-marins lanceurs d'engins à 4, de 2 porte-avions à... un seul, l'armée de l'air et de l'espace a perdu la moitié de ses avions de combat, l'armée de terre qui

alignait 82 régiments de mêlée et 55 régiments de défense opérationnelle du territoire ne peut réunir que 6 à 12 unités équivalentes. On a souvent dit que notre armée de terre tenait dans les tribunes du Stade de France. Les années 1990 et 2000 ont vu la perception de la mission se recentrer sur les Balkans et surtout sur le terrorisme. L'armée professionnelle a eu pour activité centrale les opérations extérieures, tout en devant faire face à Sentinelle. Le contrat opérationnel a été divisé par deux à chaque Livre blanc, 30 000 hommes déployés en 2008, 15 000 en 2015, et 45 avions de combat y compris ceux de l'aéronavale. L'ensemble des unités de l'armée de terre a été appelé à participer aux OPEX, la cohésion en a été renforcée, au prix d'une grogne temporaire de certains jeunes cadres ayant le sentiment d'être commandés par des chefs de la Guerre froide n'ayant pas vu le feu.

Les chimères de l'Europe de la défense.

- Les gouvernements successifs ont négligé la base industrielle et technologique de défense française, au profit des coopérations européennes. Celles-ci ont été parfois fructueuses, comme les programmes réalisés avec le Royaume-Uni dans le domaine des missiles, à la suite du traité de Londres de 2010, ou avec l'Italie, dans le domaine des frégates de nouvelle génération. En revanche, les espoirs mis dans une Europe de la défense, via un rapprochement industriel franco-allemand, se sont révélés illusoire : le programme SCAF (nouvel avion de combat) est un échec, planifié par Berlin de longue date et le programme MGCS (char de combat du futur) est durablement embourbé dans les rivalités entre Rheinmetall et KMW. Selon un rapport de la Bundeswehr d'avril dernier, le nouveau char franco-allemand ne pourra pas être livré pour 2035 et sans doute bien plus tard, l'Allemagne ayant conservé ses capacités de production de chars Leopard alors que la France a choisi de ne plus produire de chars Leclerc. ■

[2015-2022 : la nouvelle donne]

Le temps des voyous. - Un article prophétique, il y a plus de vingt ans, annonçait le passage du paradigme de la menace au paradigme de la puissance. L'analyse classique reposait sur le trépied menace-concept-moyens. Sont apparus des États qui représentent à la fois une concurrence économique et une menace militaire, et ne séparent guère l'une de l'autre. La guerre de haute intensité fait son retour en Europe, comme l'illustre chaque jour le conflit entre l'Ukraine et la Russie, engagé sans prévenir par Moscou, et dont les caractéristiques (nombre



La frégate multimitations Bretagne, mise en service en 2019. La France a besoin d'une marine puissante pour protéger ses intérêts dans le monde.

très élevé de morts, engagement massif de moyens blindés et aériens, drones aujourd'hui...) rappellent celles de la Seconde guerre mondiale.

Mais on assiste aussi à l'explosion de la guerre hybride, de conflits sous le seuil du conflit militaire, de stratégies économiques visant à éliminer la concurrence, et les dirigeants faillis du Sud sont prêts à s'inféoder aux États autoritaires au prix d'un partage du pillage des peuples et des ressources.

Nous sommes au temps des États voyous, des sociétés privées mafieuses qui ont succédé aux « jeunes guerriers totalitaires » des années 1980 et 90. Et, de façon générale, les Nations démocratiques n'aiment plus guère faire peur. Arrêter la marche à la guerre exigera pourtant de la résolution, des actes et des investissements plutôt que des paroles, et l'engagement des peuples opprimés et en premier lieu des femmes.

Les menaces dans l'Indo-pacifique. - La France, nation de l'Indo-pacifique, est directement menacée par la montée des tensions dans cette zone. Nos concitoyens de Polynésie, de Nouvelle Calédonie, de Wallis et Futuna, de la Réunion et de Mayotte ont choisi d'être Français, et leur protection fait partie de nos intérêts vitaux.

Or, dans la partie occidentale de l'Océan indien, les territoires français sont directement menacés par les menées chinoises et russes qui tentent de mettre la main sur les richesses de cette partie du monde et n'hésitent pas à affaiblir notre

influence en profitant du chaos migratoire, comme on le voit aujourd'hui dans la crise de Mayotte.

Dans le Pacifique, la montée en puissance de la Chine dépasse très largement nos capacités propres, et nous n'avons pas noué d'alliances solides, en particulier avec nos amis anglo-saxons présents dans cette zone, garantissant la sécurité de nos territoires. S'ajoute l'absence de ports en eau profonde et d'infrastructures industrielles et portuaires capables de soutenir une force navale française en situation de conflit. Si la France n'a pas vocation à intervenir dans un conflit direct entre la Chine et les États-Unis, notamment sur la question de Taïwan, le risque d'un conflit qui embrase l'ensemble du Pacifique n'est plus à exclure et nous n'y sommes pas préparés.

Les nouveaux champs, les nouveaux milieux.

- Pour rester efficace, notre défense doit intégrer les nouveaux champs de conflictualité : le cyber espace, l'espace et la haute atmosphère, les grands fonds marins. Nous sommes, dans certains de ces domaines, à un niveau d'excellence reconnu. Selon le ministre lors d'une audition parlementaire, ces espaces pourraient mobiliser plusieurs dizaines de milliards sur les 413 prévus par la Loi de programmation militaire. ■

[Vers un déclassement durable de la France ?]

La LPM 2019-2025 : un effort de rattrapage, mais très insuffisant.

- Avec un volume de crédits de près de 300 milliards d'euros, la loi de programmation votée en 2018 marquait une inflexion notable après des décennies de disette budgétaire. En outre, malgré les craintes exprimées au départ par les deux commissions de la défense de l'Assemblée nationale et du Sénat, cette loi a eu le mérite d'être bien exécutée : ainsi, les 45 milliards d'euros prévus pour 2023 sont au rendez-vous de la loi de finances en cours d'exécution.

Pour autant, la défense française partait de très bas et les lacunes accumulées dans le fonctionnement courant de nos armées seront loin d'être comblées en 2025. Face aux 60 000 emplois militaires supprimés entre 2005 et 2015, la loi ne prévoit que 6 000 créations de postes sur 7 ans. Le maintien en condition opérationnelle de nombreux équipements (hélicoptères, avions de patrouille maritime, avions de transport) ne sera toujours pas assuré, sans parler du faible niveau des stocks de munitions qui ne permettraient pas à nos forces de tenir plus de quelques semaines en cas de conflit « dur ».

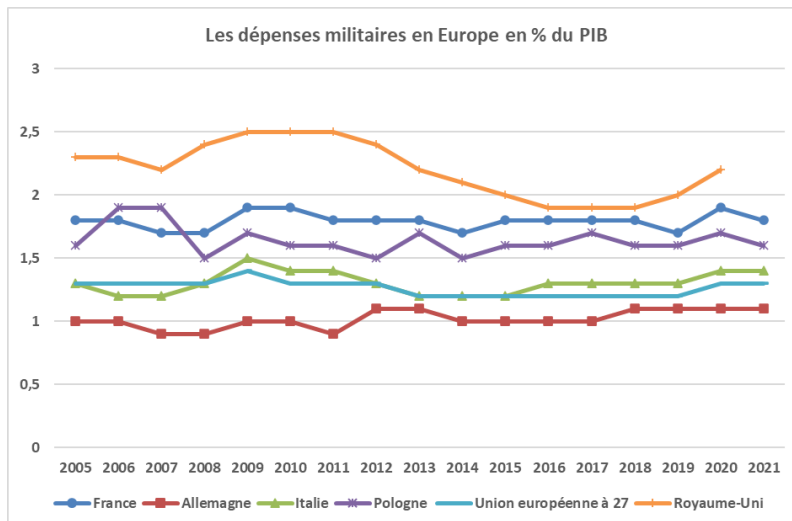
S'agissant des commandes de nouveaux matériels, si l'effort porté sur la

modernisation de l'arme blindée et mécanisée avec la poursuite du programme Scorpion, mérite d'être saluée, il n'en est pas du tout de même des avions de combat (moins de 200 Rafale), des chars lourds (moins de 200 Leclerc opérationnels) et de l'artillerie (faiblesse critique du nombre de LRU et de Caesar). Quant au financement des programmes d'études, son niveau dramatiquement faible ne permettra pas d'assurer la livraison dans les délais souhaitables de grands équipements indispensables (cas des porte-avions), ni de rattraper les retards accumulés dans des domaines comme les drones, l'intelligence artificielle ou la robotisation qui seront au cœur des conflits de demain.

Au final, si l'effort consenti depuis 2018 marque une rupture avec les désastreuses années Sarkozy et Hollande, au rythme actuel, le retour à un format d'armées satisfaisant devrait prendre deux voire trois décennies, ce qui n'est pas compatible avec les menaces qui pèsent sur notre avenir.

Le projet de LPM 2024-2030 ou le choix d'une France déclassée. - Après les annonces du président de la République en janvier dernier, on pouvait s'attendre à une sérieuse correction de tir dans la mise à niveau de notre appareil de défense. Or tel n'est pas le cas. Le projet de loi présenté en conseil des ministres et actuellement examiné par le Parlement ne modifie pas significativement le format de nos armées. Ainsi, la faible augmentation des effectifs (700 puis 1000 postes par an) n'ira pas suppléer les manques criants de nos unités combattantes, mais sera entièrement dirigé vers de nouveaux champs, comme la cyberdéfense. Aucune création d'unités de mêlée n'est prévue. Le schéma d'une force d'action rapide, intervenant en premier choc, et d'une organisation militaire solide de défense du territoire est à peine esquissé. Les moyens terrestres et maritimes de protection de nos territoires d'outre-mer restent lacunaires. Seule la création d'une véritable capacité de réserve mérite d'être saluée.

Quant au nombre de nos avions de combat, il restera inchangé à l'horizon 2030 ; de même que celui de nos 200 chars Leclerc, dont seulement 160 seront modernisés, en attendant le futur char de combat franco-allemand, dont l'avenir est devenu totalement imprévisible du fait des différends entre nos partenaires industriels d'outre-Rhin. Le programme Scorpion de véhicules de combat est lui-même décalé, et celui des frégates multi-missions sera amputé au profit de matériels plus « low cost ». Si la réalisation d'un nouveau porte-avions a été sauvée, *in extremis*, son horizon de réalisation lointain conduira à ce que la France ne dispose que d'un seul groupe aéronaval,



Source : Eurostat (OCDE pour le Royaume-Uni).

à l'horizon de fin de vie du Charles de Gaulle, alors que nos espaces d'intervention sont multiples, de la Méditerranée au Pacifique sud et aux mers australes. Rien n'est prévu pour le renouvellement d'une partie des Rafale Marine qui arrive en fin de vie. Aucun développement significatif n'est prévu pour l'artillerie, alors que la plupart des grandes armées étrangères envisagent d'augmenter la portée de leurs lance-roquettes de plusieurs centaines de kilomètres.

Pouvait-il en être autrement ? Comme l'ont souligné de nombreux experts, le projet de loi de programmation ne s'est appuyé sur aucune étude préalable sérieuse. On a fait l'impasse sur un « livre blanc de la défense » et sur un « schéma d'orientation stratégique » qui auraient pu donner de la lisibilité à notre effort de défense jusqu'en 2040 et accompagner une montée en puissance inévitable de nos programmes d'armement. Nos militaires et nos industriels plaident dans ce sens, ils n'ont pas été écoutés, d'où leur désarroi actuel. Alors que toute expression de besoin du ministère voit apparaître des propositions réalistes de nos industriels.

Par ailleurs, le refus du gouvernement de transmettre aux Assemblées une véritable étude d'impact budgétaire confirme que les arbitrages financiers ne sont pas vraiment rendus. Entre ceux qui plaident pour le lissage de l'effort sur l'ensemble de la période et ceux, à Bercy, qui veraient bien la charge reportée le plus tard possible, le flou persiste. Les 400 milliards d'euros annoncés, plus 13 milliards de recettes encore virtuelles, ne correspondent d'ailleurs pas à la réalité des besoins, estimés par la plupart des spécialistes à 480 milliards d'euros pour retrouver le niveau des années 80.

A l'heure où les grands États (États-Unis, Chine, Russie) affichent des dépenses militaires avoisinant 4% de leurs PIB, où l'Allemagne annonce sa volonté

de se doter de la première armée d'Europe, l'effort français se situera au mieux autour de 2% à l'horizon 2030. Dans ces conditions, notre déclassement serait inéluctable. ■

Ils le disent aussi !

■ **Colonel Michel Goya, historien et spécialiste des questions militaires.** - *Faisons aussi confiance à l'inflation, désormais plus élevée, pour rogner au moins 20 % de la somme mais cela reste quand même un effort important. Est-ce le plus important depuis les années 1960 et la création de la force nucléaire, comme on l'entend parfois ? Nullement. Si on faisait le même effort qu'à la fin des années 1980 en termes de % de PIB, cette LPM 2024-2030 représenterait plus de 480 milliards d'euros.*

Est-ce une LPM de « transformation » comme cela est annoncé ? Pas vraiment non plus puisqu'elle est assez largement dans la continuité de la précédente, comme si la guerre en Ukraine n'avait pas lieu. Cela peut se comprendre, on ne sort pas de 25 ans de crise en quelques années et on se trouve toujours dans la réparation des dégâts, et puis les programmes d'équipements sont des grands paquebots budgétaires que l'on a toujours du mal à lancer, à dévier une fois lancés et encore plus à stopper lorsqu'ils s'avèrent mauvais.

■ **Nicolas Baverez, essayiste.** - *Si l'effort paraît significatif, la LPM manque sa cible : présentée comme une loi de transformation après une loi de réparation, elle n'enclenche pas le réarmement que justifie le retour d'une menace de la Russie sur la sécurité de l'Europe comme le regain du péril djihadiste, nourri par l'échec de la France au Sahel.*



Les conditions de notre redressement

Après avoir dressé le constat des faiblesses de notre système de défense, voici une série de propositions qui peuvent redonner de l'ambition au projet de loi de programmation militaire 2024-2030.

[Sur les principes de défense]

1. - Une dissuasion à conforter pour sauver la paix.

La dissuasion nucléaire française aurait, d'après les archives soviétiques étudiées par Jacques Sapir, introduit l'élément supplémentaire d'incertitude qui rendit illogique, pour la direction soviétique, l'invasion de l'Europe occidentale. La défense française ne vise pas à gagner une guerre, mais à faire réfléchir l'agresseur. « Gagner la guerre avant la guerre », selon la formule du chef d'état-major des armées. « *Ceux qui font les révolutions à moitié creusent leur propre tombe* », disait Saint-Just. Le même adage est valide pour les Nations qui préparent à moitié leur propre défense. Nos propositions ne visent pas à nourrir un quelconque militarisme, mais à la juste dimension. Nous sommes bien conscients qu'elles engagent non seulement la LPM 2024-2030, mais largement la suivante. Celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur une préparation technique, industrielle et humaine, selon une trajectoire clairement affichée. Une programmation indiquant des moyens sans stratégie affirmée est la cible désignée des économies budgétaires. Notre dissuasion nucléaire, réduite à deux composantes, aérienne et sous-marine depuis la fermeture du plateau d'Albion, peut être mise en cause par une ou plusieurs avancées technologiques chez l'ennemi, notamment en matière de détection sous-marine. Par ailleurs, le réarmement naval général va multiplier les capacités de lutte anti-

sous-marine sur l'ensemble des océans. De même, le faible nombre d'avions de combat prévu par la LPM peut obérer la possibilité d'un raid nucléaire, ou, raisonnablement inverse, limiter fortement notre capacité de combat aérien si nous voulons conserver la capacité de mener un tel raid.

Proposition 1 : prévoir dans la LPM les capacités industrielles et les infrastructures permettant de passer si nécessaire à six sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

2. - Quelle place demain pour les OPEX ? Le tournant vers les opérations de haute intensité réduira fortement la prééminence des OPEX dans notre activité militaire. Mais il ne doit à aucun prix entraîner le retour à la dichotomie de l'époque de la guerre froide, où des unités composées en majorité d'appelés campaient aux marches de l'Est alors que des unités professionnelles plus légères partaient en OPEX ou séjournaient hors de France en application d'accords de défense.

Proposition 2 : Poser en principe que toutes les unités doivent être au standard « haute intensité » à la fin de la LPM.

3. - Le choix du combat collaboratif. De même, le choix du combat collaboratif, qui met en réseau l'ensemble des acteurs, et donne à chacun la vision de l'ensemble, apporte un avantage comparatif évident, cohérent par ailleurs avec notre culture militaire, et une supériorité par

rapport à la culture lourde et peu favorable à l'initiative que nous constatons dans les opérations de l'armée russe. Il ne doit pas subsister au terme de la LPM d'unités dotés d'anciens matériels non adaptés à cette évolution.

Propositions 3 : Rétablir le programme Scorpion à son niveau et à son phasage initiaux. Affirmer le principe que l'ensemble de l'effectif combattant à pied doit être doté du système FELIN et engager le développement de son successeur.

4. - Une « économie de guerre » pleinement assumée. L'absence d'un livre blanc de la défense et d'une planification indicative des commandes d'équipement à l'horizon 2040 nuit à la lisibilité d'ensemble de notre stratégie et handicape la mobilisation de notre appareil industriel. Par ailleurs, on peut craindre qu'un découpage des commandes, sous contrainte budgétaire et hors de toute logique fonctionnelle, ne permette pas d'obtenir les effets de série, les économies d'échelle et les livraisons aux échéances attendues. Dans le passé, les reports et réductions de programmes imposés par Bercy se sont traduits par des pertes de capacités sans économies à long terme.

Proposition 4 : Inscrire dans la LPM l'obligation faite au gouvernement de présenter au Parlement d'ici fin 2024 une planification sur longue période des commandes de matériels. Introduire une dérogation au principe de l'annualité budgétaire permettant au ministère de la défense de passer des

commandes par grandes tranches fonctionnelles. ■

[Sur les moyens à programmer]

5. - L'Armée de terre : un corps de bataille organisé, des moyens au niveau des menaces. Alors qu'elle a été la principale victime des coupes sombres réalisées entre 2005 et 2015 dans le budget de la défense, l'armée de terre française ne sort aucunement renforcée dans la nouvelle programmation militaire. Bien au contraire : des effectifs à peu près inchangés, la livraison de 1200 blindés et la rénovation de 40 chars Leclerc reportés au-delà de 2030, un parc d'artillerie aussi pauvre qu'actuellement. Les leçons du conflit russo-ukrainien n'ont visiblement pas été tirées.

Le schéma souhaitable est tout autre. Au plan des effectifs, la menace de conflits de haute intensité plaide pour le retour assumé à deux groupes de combat : une force d'action rapide, dotée d'au moins 20 000 hommes, capable d'agir en coalition sur l'avant du front et une armée complète susceptible d'intervenir, avec l'appui d'une réserve opérationnelle, en cas de menace directe sur le territoire métropolitain. À ce corps de bataille européen, doivent s'ajouter des moyens suffisants pour assurer la défense de nos populations d'outre-mer.

En termes d'équipements, la France ne saurait renoncer à la réalisation dès 2030 de l'intégralité du programme Scorpion, c'est-à-dire 200 Leclerc rénovés et la livraison de 300 Jaguar, 1800 Griffon et 2000 Serval, comme l'exécutif s'y était d'ailleurs engagé. Par ailleurs, Nexter ne peut plus attendre l'issue des négociations sur le char franco-allemand pour reconstituer son parc de blindés lourds : il doit anticiper l'échec (maintenant probable) de cette coopération, et se donner les moyens de rouvrir une ligne de production, s'il le faut spécifiquement française. S'il est hautement souhaitable de rattraper nos retards dans le domaine des drones, les livraisons de canons Caesar doivent être revues à la hausse et l'on doit développer des matériels à portée de tir étendue à plusieurs centaines de kilomètres, comme le font actuellement la plupart des grandes puissances.

Proposition n°5 : revoir le schéma des effectifs de la loi pour développer la présence de l'armée de terre sur le théâtre européen et outre-mer. Revenir à une livraison complète du programme Scorpion à l'horizon 2030. Anticiper l'échec du programme européen de char du futur et décider le principe d'une relance d'une production de chars, avec ou sans partenaires allemands. Augmenter les livraisons de Caesar et développer un LRU français.



Le programme Rafale, victime des coupes sombres de la LPM 2024-2030 : 137 appareils pour l'armée de l'air en 2030, contre 185 prévus dans la précédente programmation.

6. - La Marine : deux groupes aéronavals pleinement opérationnels. Le format de la Marine tel que le prévoit le projet de Loi de programmation ne correspond ni au réarmement naval général ni à la réorientation vers l'Indo-Pacifique. L'amputation du programme des FREMM, qui n'a pas entraîné d'économie budgétaire, a été une faute grave et doit servir de contre-exemple. En cas de menace sérieuse contre nos communautés indo-pacifiques, qui impliquerait évidemment la Chine, le volume dissuasif serait d'un groupe aéronaval apte à intervenir dans la zone et de trois SNA, capables de faire peser sur l'adversaire, ses forces et son commerce, une menace étendue à l'ensemble de cette zone immense.

En effet, le premier résultat d'une menace sous-marine est d'obliger à organiser et protéger la navigation commerciale et donc à la ralentir et à la limiter. Le nombre de nos SNA doit donc être suffisant pour assurer l'ubiquité de cette menace. La présence d'un groupe aéronaval vise notamment à interdire à l'adversaire de déployer librement ses moyens de lutte anti-sous-marine.

Proposition 6 : acter le principe de deux groupes aéronavals, deux groupes

aériens et dix SNA en 2040. Dans l'intervalle, préparer le maintien en service du Charles de Gaulle jusqu'à l'arrivée d'un second porte-avions de nouvelle génération et rétablir dans la loi les commandes initialement prévues pour le programme FREMM soit 17 bâtiments. Inscrire dans la loi un programme de protection de nos bases contre d'éventuelles attaques classiques ou de forces spéciales et le desserrement de nos forces maritimes. Engager dès maintenant les recrutements impliqués par cette montée en puissance, notamment dans les écoles d'officiers.

7. - L'Armée de l'air : une vraie capacité de soutien et de projection, une présence affirmée dans l'espace. Comme pour l'armée de terre, le détail des coupes prévu par le projet de loi dans le domaine aérien est assez saisissant : moins de Rafale, moins d'hélicoptères de combat, moins d'avions de transport A400M que prévus lors de la LPM votée en 2018. Là encore, les leçons des conflits où la France a été récemment engagée et de ceux qui se déroulent sous nos yeux n'ont pas été tirées.

L'échec annoncé des coopérations européennes en matière d'aviation militaire et notamment du programme SCAF devrait au contraire nous inciter à revenir aux objectifs initiaux de la programmation votée en 2018 : 225 avions de combat Rafale, 50 avions de transport, un parc d'hélicoptères accru et entièrement modernisé à l'horizon 2030.

En outre, la France ne peut pas rater le rendez-vous avec le spatial. La nécessité de disposer demain de moyens de reconnaissance performants et de satellites patrouilleurs est pleinement reconnue mais le programme YODA (satellites d'observation) a pris du retard et son lancement d'ici deux ans doit être sanctuarisé. De la même façon, l'utilisation de l'espace pour améliorer nos capacités d'alerte et de destruction de missiles balistiques et le développement d'un modèle d'avion spatial devraient être plus clairement évoqués dans la programmation.

Proposition 7: Revenir aux objectifs de la programmation de 2018, avec notamment 225 Rafale opérationnels en 2030. Affirmer plus nettement notre volonté d'être présents dans le spatial, en sécurisant le déploiement à brève échéance du programme Yoda.

8. - Des moyens réels et des alliances solides pour la défense de l'Outre-mer.

- Nos concitoyens d'Outre-mer sont français par leur libre choix, exprimé dans les urnes. Le socle de leur défense repose avant tout le maintien d'équilibres économiques et sociaux gages de stabilité et de cohésion. Mais sur aussi une dissuasion de tout prédateur éventuel. À cet égard,

nos communautés sont dans des situations très diverses :

- pour la Guyane, le point d'attention restera notre plus longue frontière terrestre, avec le Brésil ;
- à l'ouest de l'Océan indien (Réunion, Mayotte), l'objectif est de lutter contre les tentatives de déstabilisation et une immigration clandestine souvent organisée ;
- dans le Pacifique, la montée en puissance de forces navales, aériennes et terrestres dépassera de loin nos propres capacités. Il ne s'agit donc pas de préparer une guerre mais de rendre le risque politique, économique et militaire d'un conflit disproportionné par rapport à l'enjeu. De ce point de vue, nos territoires du Pacifique sont bien placés pour freiner ou interrompre le trafic maritime d'un éventuel agresseur, si nous disposons de SNA en nombre suffisant.

Proposition 8 : Prévoir dans chacun de nos territoires du Pacifique, une présence permanente d'avions de combat, un régiment recruté localement apte à la techno-guérilla (modèle qui s'est révélé pertinent face à la première offensive russe en Ukraine), la capacité à déployer dans la zone un groupe aéronaval et trois SNA, ainsi que la recherche d'accords entre Alliés permettant la maintenance et le soutien de ces forces. Envisager la poursuite après 2030, du programme de patrouilleurs, à la fois pour mieux couvrir les territoires particulièrement étendus du Pacifique et faire face à la pression migratoire dans l'Océan indien.

9- Un engagement réel de toute la Nation. Le début du conflit ukrainien a vu des forces d'élite, chargées de prendre le contrôle de l'aéroport proche de Kiev pour permettre l'invasion de la capitale sur le modèle afghan, étrillées par des territoriaux refusant de se laisser dominer. Ce doit nous être un exemple : une démocratie ne se défend pas sans l'engagement de son peuple. Et d'autre part les méthodes de combat de l'armée russe incluent l'utilisation de forces spéciales pour bloquer ou détruire les infrastructures vitales de l'adversaire, et nous ne pouvons donc négliger cette menace. La réserve militaire doit pouvoir permettre d'associer les citoyens volontaires et notamment les étudiants, pour qui elle représente à la fois une expérience formatrice et un revenu appréciable. L'école de la République doit, de plus en plus, être un des piliers de notre sécurité.

Proposition 9 : Reconstituer une force de Défense opérationnelle du territoire autour de la Gendarmerie, mais aussi des trois armées notamment pour leurs infrastructures propres et leur milieu d'intervention. Offrir à tous les jeunes volontaires une instruction militaire pendant la période d'été. Contrôler l'effectivité de l'enseignement de



Le char Leclerc, équipement emblématique de l'armée de terre française. Sa production est arrêtée et le projet de loi de programmation ne prévoit plus que 160 unités modernisées en 2030.

défense prévu par la loi au collège et au lycée lors de la JDC et en faire rapport au Parlement. Offrir à tous les étudiants volontaires la possibilité de servir dans la réserve. Fusionner réserve opérationnelle et réserve citoyenne pour offrir aux volontaires la possibilité de servir, selon des modalités diversifiées, sur l'ensemble de leur carrière. Présenter au Parlement, à mi-parcours de la LPM, un état des lieux du développement de la réserve militaire. ■

[Sur le cadrage financier]

10. – Un effort porté à 480 milliards d'euros sur 7 ans. Des ressources pérennes affectées à cet effort dans un contexte d'économie de guerre. L'adoption d'objectifs plus ambitieux ne conduit pas nécessairement à faire exploser le budget consacré à la future loi de programmation. En particulier, s'agissant des commandes d'équipement, les corrections à apporter doivent principalement viser à revenir aux objectifs cibles fixés en 2018, que les derniers arbitrages ont écornés. Concernant les effectifs, l'urgence concerne principalement l'armée de terre et la priorité à donner dans les 7 années à venir au recrutement dans les unités combattantes et, spécifiquement à la mise sur pied d'une force d'intervention rapide et à la réorganisation de la défense outre-mer.

Les experts estiment cet effort autour de 480 milliards d'euros pour retrouver le format des années 1980, à comparer aux 400 ou 413 milliards prévus dans le projet de LPM. Ils insistent sur la néces-

sité de sanctuariser le budget consacré à la loi, d'asseoir sa réalisation sur un plan de financement solide, d'en exclure clairement les recettes hypothétiques et de mettre fin, autant que possible, à la pratique des reports. La sincérité de l'exécution doit l'emporter sur les logiques d'affichage.

L'État a les moyens de réaliser cet effort supplémentaire, sans accroître les déficits et le niveau d'endettement de la France, pour peu qu'il fasse des choix courageux et qu'il assume la priorité donnée à la défense sur les deux prochaines décennies. Au vu de la réalité des menaces et dans un contexte d'économie de guerre, cette priorité de la Nation devrait logiquement conduire à revoir la pertinence d'autres dépenses : on peut penser à la suppression progressive du CICE qui coûte chaque année 26 milliards d'euros annuels de compensations budgétaires à l'État, sans effets probants, il serait également logique d'envisager un plan de réduction drastique des niches fiscales, ce qui permettrait d'afficher la solidarité des citoyens les plus aisés à l'effort important que consent la Nation pour la sécurité de sa population et la préservation de nos intérêts.

Proposition 10: Porter le budget consacré à la LPM 2024-2030 à 480 milliards d'euros. Sanctuariser ce budget et l'asseoir sur un plan de financement solide. Prévoir des redéploiements au sein du budget de l'État pour assurer sa réalisation, en particulier la suppression progressive de dépenses moins prioritaires (CICE) ou d'avantages fiscaux qui ne se justifient plus dans un contexte d'économie de guerre. ■

Qui sommes-nous ?

Qu'est-ce que la NAR ?

■ **Un mouvement royaliste.** – La Nouvelle Action Royaliste est un mouvement politique qui rassemble des hommes et des femmes autour d'une même fidélité à la Maison de France et à son chef, le comte de Paris et d'un même projet : l'instauration d'une monarchie démocratique et parlementaire. Alors que le chef de l'État est actuellement l' élu d'un camp contre un autre camp, au risque de l'arbitraire et de divisions accrues entre les Français, la royauté renforcerait l'unité de la nation dans le respect de la liberté de chacun, assurerait l'indépendance nationale, garantirait la continuité de l'État et instituerait un arbitrage qui est la condition première de la justice sociale.

■ **Des citoyens engagés dans la France d'aujourd'hui.** – Les royalistes de la NAR sont des citoyens à part entière qui participent à la vie politique du pays dans tous les domaines et aux niveaux les plus divers : élections nationales ou locales, mandats syndicaux, participation à la vie universitaire, associative, économique dans leurs régions. Ils viennent de tous les horizons politiques : non seulement du royalisme traditionnel, mais aussi du gaullisme, du socialisme... Des adhérents de tous âges et de toutes catégories sociales travaillent ensemble au sein de la NAR.

■ **Une communauté ouverte et vivante.** Les royalistes de la NAR poursuivent un travail permanent de réflexion, mené dans un souci constant de dialogue avec les diverses familles intellectuelles et politiques du pays. Chaque mercredi, ils organisent des conférences avec les principaux intellectuels français. Ils élisent leurs représentants dans les instances statutaires du mouvement et, au cours de chacun de leurs congrès annuels, travaillent sur des propositions concrètes qui prennent la forme de motions, votées démocratiquement.

■ **Prenez contact !** – Venez vous renseigner et échanger avec nous, faites-nous part de vos questions sur le projet de la NAR.

La NAR : 50 ans de combats pour la défense nationale et la souveraineté française

- **avril 1971** : création de la NAR. Le nouveau mouvement marque sa volonté de renouveler la pensée royaliste et d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des forces politiques et sociales.
- **1971-1972** : vigoureuse campagne contre le référendum d'élargissement du marché commun.
- **mai 1974** : la NAR soutient la candidature de Bertrand Renouvin à l'élection présidentielle. Le programme du candidat insiste sur la nécessité de rendre à la France son indépendance économique et militaire.
- **1975** : alors que l'armée de conscription est contestée, la NAR plaide pour la dissuasion nucléaire et contre une « défense européenne sous parapluie américain ».
- **1976-1981** : série d'entretiens avec le général Gallois, père de la dissuasion française, sur la transformation de l'armée.
- **1982** : campagne contre la conscription et pour une armée de métier.
- **1983** : lors du « tournant de la rigueur », la NAR plaide pour une politique de souveraineté industrielle.
- **novembre 1988** : la NAR appelle à voter « Oui » au référendum sur la Nouvelle Calédonie.
- **1989** : la NAR conteste les premières coupes sombres dans le budget de la défense.
- **1990** : prise de position en faveur de l'intervention contre l'Irak, lors de l'invasion

du Koweït.

- **mars 1994** : lors de son 13^e congrès, la NAR se prononce à nouveau pour une modernisation de la dissuasion et la professionnalisation de l'armée.
- **mars 1999** : campagne contre la guerre en ex-Yougoslavie menée sous le couvert de l'Otan.
- **mars 2000** : lors de son 19^e congrès, la NAR se prononce pour la nationalisation des grands groupes d'armement
- **septembre 2000** : campagne pour le « Non » au quinquennat.
- **mai 2005** : campagne pour le « Non » au référendum sur le Traité constitutionnel européen.
- **novembre 2007** : campagne pour exiger que le Traité de Lisbonne soit soumis à référendum et non au vote des seuls parlementaires.
- **2008** : La NAR dénonce l'engagement croissant de la France en Afghanistan. Elle mène campagne contre la réintégration de la France dans l'Otan.
- **avril 2013** : lors de son 32^e congrès, la NAR alerte sur les risques de conflits de haute intensité et dénonce les coupes sombres dans le budget de la défense.
- **2018- 2023** : contestation de la loi de programmation militaire 2019-2025 qui n'opère aucun rattrapage massif. Campagne en faveur d'une programmation 2024-2030 ambitieuse.

Nous contacter

■ **Vous pouvez nous écrire :**
La Nouvelle Action Royaliste
Bloc C - BAL 13.
36-38 rue Sibuet, 75012 - PARIS
■ **Nous contacter par téléphone :**
Téléphone : 06 43 11 36 90

■ **Nous contacter par internet :**
lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

■ **Dialoguer avec nous sur Facebook :**
 La Nouvelle Action Royaliste.

■ **Ou nous suivre sur Twitter :**
[@NARoyaliste](https://twitter.com/NARoyaliste) | [Twitter](https://twitter.com/NARoyaliste)

Royaliste

Directeur politique : B. Renouvin
Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration
Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris
Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournald@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151-5772

Edité par la NAR

Siret : 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret : 398 678 219 00021

Dépôt légal à publication

CPPAP n°0324 D 84801

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

☐ Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ trois mois (20€) ☐ six mois (30€) ☐ un an (50€) ☐ un an soutien (120€)

VERSION PDF ☐ un an (40€) ☐ un an soutien (50€)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action Royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Téléphone portable : E-mail :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

